

**Conseil économique et social**Distr. générale
30 mars 2026Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique
Quarante-quatrième réunion
Tanger (Maroc) (hybride), 28-30 mars 2026

Point 9 de l'ordre du jour

Examen et adoption du rapport du Comité d'experts
et examen des recommandations et des projets de résolutions**Rapport de la quarante-quatrième réunion du**
Comité d'experts**Introduction**

1. La quarante-quatrième réunion du Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) s'est tenue à Tanger (Maroc), du 28 au 30 mars 2026, dans un format hybride permettant une participation en personne et en ligne.

Première partie**I. Ouverture de la quarante-quatrième réunion du**
Comité d'experts et de la cinquante-huitième session
de la Commission économique pour l'Afrique [point 1
de l'ordre du jour]**A. Participation**

2. Les représentants des membres ci-après de la CEA ont participé à la réunion : Afrique du Sud, Algérie, Botswana, Burundi, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libye, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Soudan, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3. Les entités du système des Nations Unies ci-après étaient représentées : Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité du Secrétariat (DMSPC), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds monétaire international (FMI), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation internationale du Travail (OIT) et Organisation mondiale de la Santé (OMS).



4. Un représentant de l'État Membre de l'Organisation des Nations Unies ci-après était présent en qualité d'observateurs : Bangladesh.
5. Des représentants des organisations intergouvernementales et régionales suivantes étaient présents : Autorité internationale des fonds marins, Banque africaine d'import-export (Afreximbank), Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD), Commission de l'Union africaine, Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), Institut monétaire de l'Afrique de l'Ouest (IMAO) et Réseau africain pour la justice fiscale (TJNA).
6. La communauté économique régionale suivante étaient représentée : Marché commun de l'Afrique orientale et australe.
7. Des observateurs des entités suivantes étaient présents : Alliance des institutions financières multilatérales africaines (AIFMA), Banque islamique de développement (BID), Centre régional d'investissement Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, École nationale de commerce et de gestion de Tanger, Financial Sector Deepening Africa, Fondation Gates, Fondation Susan Thompson Buffett, Global Integrated Management Consulting, Institut kényan de la recherche et de l'analyse sur les politiques publiques, Institut national angolais de l'emploi et de la formation professionnelle (INEFOP), Policy Centre for the New South, Port Management Association of Eastern and Southern Africa (Association de gestion portuaire de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe), Poste Maroc, secrétariat de l'Agence de facilitation du transport de transit du Corridor de Lobito, secrétariat du corridor trans-Kalahari, Union panafricaine de la jeunesse (UPJ), Université Abdelmalek Essaâdi et Université d'Addis-Abeba.

B. Allocutions liminaires

8. La séance d'ouverture était présidée par le Directeur du Trésor et des finances extérieures au Ministère marocain de l'économie et des finances, et Président du Bureau sortant du Comité d'experts, Mohammed Tarik Bchir.
9. Des déclarations liminaires ont été prononcées par la Secrétaire exécutive adjointe de la CEA chargée de l'appui aux programmes, Mama Keita, et par M. Bchir au nom de la Ministre marocaine de l'économie et des finances, Nadia Fettah.
10. Dans son allocution d'ouverture, M. Bchir a fait valoir que, bien que le produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique ait rebondi de 4 % en 2025, les économies africaines restaient structurellement vulnérables et dépendantes des exportations de matières premières et de biens intermédiaires. L'Afrique devait consolider les progrès récents, notamment en augmentant les investissements en capital, tout en s'attaquant aux faiblesses structurelles persistantes, en particulier la sous-utilisation de sa population jeune. La croissance avait été tirée en grande partie par l'accumulation de capital et la main-d'œuvre plutôt que par des gains de productivité, ce qui reflétait en partie l'efficacité limitée des investissements publics. L'innovation restait le principal moteur des économies modernes, mais, dans un contexte d'incertitude croissante, la disponibilité de données fiables et transparentes était essentielle pour une planification stratégique efficace. Les technologies numériques offraient un formidable potentiel pour stimuler la productivité, réduire les coûts de transaction élevés et favoriser l'intégration africaine dans les domaines du commerce et de la recherche-développement. Il était urgent d'approfondir l'intégration régionale et de renforcer les chaînes de valeur régionales.
11. Dans son allocution d'ouverture, la Secrétaire exécutive adjointe chargée de l'appui aux programmes a fait remarquer que le thème de la session venait à point nommé et donnait l'occasion d'examiner comment les technologies de pointe pouvaient stimuler la croissance et la transformation structurelle en Afrique en réaffectant les ressources vers des secteurs plus productifs. Elle a

ajouté que ces technologies avaient le potentiel de créer des millions d'emplois, de réduire la pauvreté, d'améliorer l'efficacité et de favoriser l'adaptation aux changements climatiques, en particulier dans le domaine de l'agriculture. L'Afrique accusait un retard par rapport aux autres régions en matière d'adoption des technologies. Elle devait donner la priorité à l'acquisition de compétences numériques par sa population et pouvoir compter sur des dirigeants nationaux engagés dans le domaine des technologies de pointe. Les entreprises informelles et les micro-entreprises devaient être mises en mesure de tirer parti des technologies de pointe grâce à un financement adéquat. Les investissements dans les infrastructures numériques, y compris les centres de données, et la création de centres d'excellence pouvaient favoriser la diffusion des technologies, notamment dans le secteur informel. Elle a conclu en appelant à des actions audacieuses et stratégiques visant à exploiter les données et les technologies de pointe pour la transformation économique de l'Afrique.

12. M. Bchir a mis en avant les efforts déployés par le Maroc pour promouvoir l'innovation et exploiter les technologies de pointe, tels qu'énoncés par le Gouvernement dans sa stratégie nationale « Maroc numérique 2030 ». Il a précisé que ces efforts comprenaient notamment le développement des infrastructures numériques à haut débit et des mesures visant à faciliter les investissements dans les secteurs technologiques. Les nouvelles technologies transformaient tous les aspects de la société. Les pays africains devaient repenser leurs modèles économiques, qui reposaient encore largement sur les ressources naturelles. Une plus grande solidarité était nécessaire pour mettre en commun les ressources du continent et maximiser les avantages de ces technologies.

13. À l'issue de la séance d'ouverture, les représentants de la CEA et du Gouvernement marocain ont dévoilé un timbre commémoratif marquant les 66 ans qui s'étaient écoulés depuis la deuxième session de la CEA, qui s'était également tenue à Tanger.

II. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail [point 2 de l'ordre du jour]

14. Les pays ci-après ont été élus à l'unanimité par le Comité pour former le nouveau Bureau :

Président :	Cameroun
Premier Vice-Président :	Sierra Leone
Deuxième Vice-Président :	Kenya
Troisième Vice-Président :	Zambie
Rapporteur :	Maroc

15. À la suite d'une déclaration d'acceptation prononcée par le Président nouvellement élu, Daniel Yannick Efangon, responsable de l'intégration économique en Afrique centrale au Ministère camerounais de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire, le Comité a adopté, sans leur apporter de modification, son programme de travail et son ordre du jour, sur la base du projet de programme de travail (E/ECA/COE/44/3/Rev.1) et de l'ordre du jour provisoire (E/ECA/COE/44/1/Rev.1) :

1. Ouverture de la quarante-quatrième réunion du Comité d'experts et de la cinquante-huitième session de la Commission économique pour l'Afrique.
2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
3. Aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique.

4. Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique.
5. Présentation du thème de la cinquante-huitième session de la Commission économique pour l'Afrique.
6. Questions statutaires :
 - a) Rapport du Secrétaire exécutif sur les activités de la Commission économique pour l'Afrique (couvrant la période allant de mars 2025 à février 2026) ;
 - b) Rapport sur la suite donnée aux résolutions issues de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique ;
 - c) Rapport du Forum régional africain pour le développement durable sur sa onzième session et ses activités de suivi ;
 - d) Rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et à l'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ;
 - e) Projets de plan-programme et de budget-programme pour 2027 ;
 - f) Rapports sur les travaux des organes subsidiaires de la Commission économique pour l'Afrique ;
 - g) Rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Avaza en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2024-2034 ;
 - h) Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés : rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des domaines prioritaires en Afrique.
7. Date, lieu et thème de la cinquante-neuvième session de la Commission économique pour l'Afrique.
8. Questions diverses.
9. Examen et adoption du rapport du Comité d'experts, et examen des recommandations et des projets de résolution.
10. Clôture de la quarante-quatrième réunion du Comité d'experts.

Deuxième partie

Compte rendu des travaux

III. Aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique [point 3 de l'ordre du jour]

A. Présentation

16. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a présenté un aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique (E/ECA/COE/44/4). Dans ce rapport, rédigé avant la récente escalade des conflits mondiaux, il a été souligné que la croissance économique en Afrique devrait atteindre 4,0 % en 2026, grâce aux investissements publics, à la réforme budgétaire et à l'atténuation des pressions inflationnistes. Bien que résiliente, la croissance était restée inférieure aux niveaux nécessaires pour

atteindre les objectifs de développement durable. Les déficits budgétaires et les ratios dette/PIB devraient diminuer progressivement, grâce à des efforts soutenus d'assainissement budgétaire, même si les charges liées au service de la dette restaient élevées et continuaient à évincer les dépenses de développement. Des progrès significatifs avaient été accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine : des protocoles essentiels avaient été adoptés et 48 États parties avaient ratifié l'Accord. Si les exportations africaines totales avaient augmenté, le commerce intra-africain était resté au point mort, représentant environ un sixième des exportations mondiales totales, ce qui démontrait clairement la nécessité urgente d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord. Les risques de ralentissement, notamment la pauvreté et les inégalités, la prédominance de l'économie informelle ainsi que les limites en matière de connectivité numérique et d'intégration sociale, persistaient et constituaient des obstacles majeurs à la trajectoire de croissance de la région.

B. Débat

17. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont mis en avant les opportunités et les risques liés à la numérisation, soulignant son potentiel en matière d'amélioration de la productivité, de la transparence et de la gestion des finances publiques. Des inquiétudes ont toutefois été exprimées concernant l'insuffisance des capacités statistiques pour mesurer les activités numériques, l'adoption inégale des technologies et le risque de perte d'emplois. Les experts ont souligné l'importance des investissements directs étrangers et de la poursuite des réformes de politiques, insistant sur la nécessité d'une diversification et d'une transformation structurelle axées sur la création de valeur ajoutée et d'emplois, ainsi que d'une plus grande responsabilité et d'une transparence accrue, en particulier dans les économies riches en ressources. Ils ont également souligné l'importance de cadres réglementaires prévisibles et de partenariats avec le secteur privé, qu'ils considéraient comme des conditions indispensables pour attirer les investissements. Des inquiétudes ont été exprimées quant à l'incertitude budgétaire découlant du niveau élevé de la dette et aux répercussions négatives des tensions géopolitiques sur les économies africaines. Par ailleurs, les experts ont souligné l'importance de renforcer le commerce intra-africain, de favoriser le développement des chaînes de valeur régionales et de promouvoir l'autosuffisance économique. Enfin, les experts ont souligné la nécessité d'investir durablement dans les infrastructures énergétiques, numériques et de transport, ce qui permettrait de jeter les bases d'une croissance durable.

C. Recommandations

18. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA sont encouragés à :
 - i) Accélérer les investissements dans les infrastructures énergétiques, numériques et de transport, notamment par le biais de mécanismes de financement mixte, afin de jeter les bases d'une transformation structurelle, de l'intégration régionale et d'une croissance inclusive ;
 - ii) Réorienter les investissements directs étrangers vers la création de valeur ajoutée, l'industrialisation et la transformation locale des matières premières, en s'appuyant sur des réformes fiscales favorables aux investisseurs et sur un renforcement des partenariats avec le secteur privé ;
 - iii) Promouvoir la transparence et la responsabilité dans les finances publiques en tirant parti des technologies et des données, et en adoptant

une approche uniforme en matière de gestion de la dette et de communication d'informations ;

iv) Mettre en œuvre des politiques visant à faire en sorte que la numérisation, la gestion des ressources naturelles et les réformes fiscales se traduisent par une création d'emplois à plus grande échelle et des résultats de développement plus équitables.

b) La CEA est encouragée à :

i) Fournir des orientations stratégiques en matière de création de valeur ajoutée et d'emplois, en particulier dans des secteurs stratégiques tels que l'exploitation minière et la transformation des ressources naturelles ;

ii) Fournir un soutien analytique et technique ciblé aux pays en situation de conflit ou sortant d'un conflit, afin de favoriser la résilience économique, la reprise et le développement ;

iii) Aider les pays à renforcer leurs systèmes de gouvernance des données et du numérique, notamment en ce qui concerne la mesure des activités numériques et des performances dans le secteur des services, ainsi qu'à améliorer l'accès aux plateformes internationales relatives à la transparence de la dette et au financement concessionnel.

IV. Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique [point 4 de l'ordre du jour]

A. Présentation

19. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a présenté une évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique (E/ECA/COE/44/5). Cette évaluation faisait apparaître une amélioration des perspectives macroéconomiques, ainsi qu'un ralentissement de l'inflation et une réduction des déficits budgétaires. Malgré ces avancées, des contraintes structurelles continuaient de limiter le rythme et l'ampleur de l'intégration. Des progrès importants avaient été accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, mais leurs effets sur les résultats commerciaux restaient limités, tandis que persistaient des lacunes en matière d'infrastructures, des limitations de la connectivité numérique, une inadéquation des compétences et un financement insuffisant du secteur de la santé. Le représentant a attiré l'attention des participants sur la nécessité d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord, de favoriser la libre circulation et la mobilité de la main-d'œuvre, d'investir dans les infrastructures numériques et physiques, de renforcer les systèmes de santé et d'éducation, de remédier aux vulnérabilités liées à la dette et de consolider les cadres relatifs à la paix, à la sécurité et à la gouvernance.

B. Débat

20. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont fait observer que, malgré les efforts déployés pour favoriser l'intégration régionale, les pays africains continuaient de se heurter à d'importantes contraintes structurelles et difficultés de financement. Ils ont préconisé d'accroître la mobilisation des ressources nationales, de procéder à des réformes fiscales et de diversifier les sources de financement afin de réduire leur dépendance à l'endettement pour financer le développement. Ils ont également souligné qu'il importait d'investir dans les infrastructures de transport et de connectivité, qui constituaient des moteurs du commerce et du développement des chaînes de valeur. Ils ont indiqué qu'il fallait mener des actions concertées visant à développer des secteurs stratégiques, notamment le secteur aérospatial, afin de soutenir la

transformation économique à long terme. Ils ont constaté que la libre circulation des personnes restait une composante essentielle de l'intégration mais que de nombreux problèmes restaient à résoudre, évoquant à cet égard les difficultés liées aux régimes de visas, à la gestion des frontières et aux préoccupations en matière de sécurité. Ils ont souligné la nécessité de mener des réformes progressives dans les domaines de la facilitation du commerce, des cadres d'investissement et du développement des infrastructures, en s'appuyant sur des priorités claires à court terme et des objectifs mesurables. Ils ont préconisé de s'affranchir du modèle de croissance axé sur les services et de donner la priorité aux secteurs productifs qui génèrent une plus forte valeur ajoutée, créent des emplois et favorisent la diversification économique.

C. Recommandations

21. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA sont encouragés à :
 - i) Définir des priorités à court et à moyen terme en matière d'intégration régionale, en mettant l'accent sur des réformes progressives dans des domaines tels que la facilitation du commerce, le développement des infrastructures et les cadres d'investissement, appuyées par des mécanismes concrets de mise en œuvre et de suivi ;
 - ii) Renforcer la mobilisation des ressources intérieures au moyen de réformes fiscales, de la modernisation de l'administration fiscale et de la mobilisation de capitaux privés, afin de réduire la dépendance au financement par la dette et d'accroître la marge de manœuvre budgétaire au service du développement ;
 - iii) Poursuivre les efforts visant à réaliser des progrès mesurables dans la ratification du Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de séjour et au droit d'établissement, en veillant à trouver un juste équilibre entre les avantages économiques, les considérations de sécurité nationale et les capacités de mise en œuvre.
- b) La CEA est encouragée à :
 - i) Fournir un appui technique aux membres afin de leur permettre d'élargir leur assiette fiscale, d'accroître l'efficacité de leur administration fiscale et de diversifier leurs instruments d'investissement ;
 - ii) Appuyer les stratégies de développement industriel et renforcer les chaînes de valeur régionales, notamment au moyen d'initiatives telles que le Marché unique du transport aérien africain ;
 - iii) Continuer de soutenir la mise en œuvre effective de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et des cadres relatifs à la libre circulation, tout en aidant les membres à concilier l'intégration économique avec les impératifs de sécurité et de stabilité.

V. Présentation du thème de la cinquante-huitième session de la Commission économique pour l'Afrique [point 5 de l'ordre du jour]

A. Présentation

22. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Secrétaire exécutive adjointe chargée des programmes et Économiste en chef de la CEA, M^{me} Hanan Morsy,

a présenté un rapport sur le thème de la cinquante-huitième session de la Commission, « La croissance par l'innovation : exploiter les données et les technologies de pointe au service de la transformation économique de l'Afrique » (E/ECA/COE/44/6-E/ECA/CM/58/4). Elle a mis en avant le rôle des données et des technologies de pointe dans la promotion d'une transformation économique inclusive et durable dans plusieurs secteurs, les principales questions influant sur l'adoption de ces technologies en Afrique, ainsi que les possibilités de stimuler une croissance fondée sur la productivité et d'accélérer la transformation économique sur le continent grâce à l'innovation et au déploiement à grande échelle des technologies.

B. Débat

23. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont mis en avant le rôle déterminant des technologies numériques dans l'amélioration de la gouvernance et de la productivité. Ils ont également relevé le faible niveau des investissements dans la recherche-développement en Afrique, la faiblesse de la productivité totale des facteurs et la persistance d'une dépendance à l'accumulation de capital et aux exportations de matières premières. Parmi les principales contraintes structurelles figuraient l'insuffisance des compétences techniques, la faiblesse des systèmes d'innovation, le manque de données souveraines et fiables, ainsi que la fragmentation des cadres de gouvernance de l'intelligence artificielle et des données.

24. Les experts ont souligné qu'il importait de renforcer la souveraineté sur l'intelligence artificielle et les données afin de tirer parti des technologies de pointe pour améliorer la productivité. Ils ont également insisté sur le fait que l'Afrique continuait de se heurter à des obstacles majeurs, notamment l'exode des cerveaux, la faiblesse des stratégies de recherche-développement, l'inadéquation entre les systèmes éducatifs et les besoins économiques, ainsi que le peu de soutien aux innovateurs au niveau local.

25. Les experts ont préconisé de prendre des mesures visant à ancrer l'innovation au niveau local et à remédier aux pénuries de compétences, à inverser l'exode des cerveaux, à lever les contraintes de financement auxquelles se heurtaient les jeunes innovateurs et à exploiter pleinement le potentiel des jeunes Africains. Ils ont également préconisé un renforcement de l'intégration continentale et une collaboration plus étroite entre la CEA et la Commission de l'Union africaine, notamment pour évaluer au niveau national les actions visant à financer l'innovation chez les jeunes.

26. Les experts ont souligné qu'il était nécessaire de développer plus largement la formation d'ingénieurs hautement qualifiés sur l'ensemble du continent et de renforcer les partenariats entre l'Afrique et le Nord global, afin de limiter l'exode des cerveaux.

C. Recommandations

27. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA sont encouragés à :
 - i) Accroître les financements destinés à favoriser l'innovation et la productivité, en particulier parmi les jeunes innovateurs, conformément aux engagements pris au niveau continental, notamment l'objectif de l'Union africaine consistant à consacrer au moins 1 % du PIB à la recherche-développement ;
 - ii) Aligner le développement des technologies de pointe sur les plans nationaux de développement au moyen de stratégies de financement innovantes, notamment le financement mixte et les obligations vertes ;

- iii) Promouvoir les jeunes pousses innovantes au niveau local et mettre en place des plateformes visant à favoriser l'inclusion financière grâce à des infrastructures partagées ;
 - iv) Adapter l'éducation, le développement des compétences et l'apprentissage aux besoins des secteurs à forte productivité, en particulier l'industrie ;
 - v) Associer activement le secteur privé à la mise en œuvre de politiques visant à aligner les compétences sur les besoins du marché du travail, en tenant compte des évolutions technologiques, des dynamiques d'innovation et des exigences croissantes de l'industrie 4.0 ;
 - vi) Renforcer l'autonomie en matière de données et la souveraineté sur l'intelligence artificielle afin de réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur, et consolider les systèmes et stratégies nationaux et infranationaux relatifs aux données.
- b) La CEA est encouragée à :
- i) Aider ses membres à élaborer des cadres visant à hiérarchiser et à contrôler l'adoption des technologies de pointe, ainsi qu'à renforcer la gouvernance de l'intelligence artificielle, des données et de la cybersécurité ;
 - ii) Aider ses membres à élaborer des cadres juridiques et institutionnels plus solides pour une prise de décisions inclusive et fondée sur les données, en particulier dans les secteurs économiques clés ;
 - iii) Appuyer la collaboration régionale et internationale en matière de recherche-développement, y compris le développement technologique ;
 - iv) Fournir à ses membres un appui technique à l'élaboration d'un cadre continental visant à orienter les investissements étrangers directs, notamment dans les industries extractives, assorti d'exigences minimales relatives aux retombées pour les pays africains ;
 - v) Fournir à ses membres un appui technique en vue de la création de centres d'excellence spécialisés dans l'intelligence artificielle ainsi que dans la gouvernance et la gestion des données.

VI. Questions statutaires [point 6 de l'ordre du jour]

A. Rapport du Secrétaire exécutif sur les activités de la Commission économique pour l'Afrique (couvrant la période allant de mars 2025 à février 2026)

B. Rapport sur la suite donnée aux résolutions issues de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique

1. Présentation

28. Au titre des points 6 a) et 6 b) de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a présenté le rapport du Secrétaire exécutif sur les activités de la Commission économique pour l'Afrique (couvrant la période allant de mars 2025 à février 2026) (E/ECA/COE/44/7) et le rapport sur la suite donnée aux résolutions issues de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique (E/ECA/COE/44/8).

2. Débat

29. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont salué l'assistance technique apportée par la Commission pour promouvoir les priorités de développement de l'Afrique, notamment la mobilisation des ressources intérieures, la gestion de la dette et la promotion de la réforme de l'architecture financière mondiale et de l'intégration régionale. Ils ont souligné l'importance pour l'Afrique de s'exprimer d'une seule voix dans les instances internationales, notamment lors des réunions du Groupe des 20. Ils ont pris note des travaux de la Commission ayant conduit à la réaffectation de droits de tirage spéciaux aux banques régionales de développement et à la restructuration de la dette des membres de la CEA, et ont souligné la nécessité de disposer de plus de données sur l'impact des activités de la Commission au niveau des pays.

30. Les experts ont mis en évidence les obstacles limitant les flux de financement climatique vers l'Afrique et ont souligné l'intérêt de l'analyse comparative des investissements dans les zones économiques spéciales des membres de la CEA.

31. Conscients des tendances protectionnistes croissantes susceptibles de compromettre l'efficacité de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et d'entraîner une désindustrialisation, les experts ont souligné la nécessité de soutenir la mise en œuvre de cet Accord par un engagement constant visant à obtenir l'adhésion des pays et à résoudre les problèmes pratiques, notamment en matière de règles d'origine et de transbordement, et de favoriser la création de valeur ajoutée et l'industrialisation. À cet égard, ils ont préconisé un renforcement des synergies entre la CEA, la Commission de l'Union africaine et le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine.

32. Les experts ont sollicité un soutien supplémentaire de la part de la CEA afin de raffermir la solvabilité souveraine et de développer les marchés des capitaux, de faciliter le renforcement des capacités et l'apprentissage entre pairs dans les domaines de l'intelligence artificielle et de la gouvernance numérique, ainsi que d'élaborer des approches de financement visant à renforcer la résilience des pays touchés par des conflits, des catastrophes naturelles et d'autres chocs.

3. Recommandations

33. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA sont encouragés à :
 - i) Renforcer la mobilisation des ressources intérieures et la gestion de la dette, notamment en endiguant les flux financiers illicites et en améliorant l'administration fiscale et la prestation de services ;
 - ii) Accélérer la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine en s'attaquant aux difficultés rencontrées dans ce cadre ;
- b) La CEA est encouragée à :
 - i) Continuer à soutenir une position africaine commune sur la réforme de l'architecture financière mondiale et la restructuration de la dette ;
 - ii) Accroître son soutien aux notations souveraines de ses membres, au développement des marchés des capitaux et à la mise en place d'une agence de notation africaine ;
 - iii) Accompagner ses membres par le renforcement des capacités et l'apprentissage entre pairs dans les domaines de l'intelligence artificielle et de la gouvernance numérique ;

- iv) Utiliser des outils de suivi et d'évaluation fiables pour suivre l'impact de ses activités au niveau des pays et en rendre compte ;
- v) Collaborer avec d'autres entités du système des Nations Unies afin de fournir une assistance technique adaptée aux besoins spécifiques de ses membres dans les domaines de l'accès au financement climatique, des procédures d'accréditation, des capacités de préparation de projets et de l'évaluation des investissements climatiques en termes de profils de risque et de rendement.

C. Rapport du Forum régional africain pour le développement durable sur sa onzième session et ses activités de suivi

D. Rapport sur l'appui de l'Organisation des Nations Unies à l'Union africaine et à l'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

1. Présentation

34. Au titre des points 6 c) et d), des représentants du secrétariat ont présenté le rapport du Forum régional africain pour le développement durable sur sa onzième session et ses activités de suivi (E/ECA/COE/44/9) et le rapport sur l'appui de l'Organisation des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (E/ECA/COE/44/10/Rev.1).

2. Débat

35. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont accueilli favorablement les rapports et ont félicité le secrétariat pour le travail accompli à cet égard. Ils ont souligné la nécessité d'avoir une vision claire et complète des progrès accomplis par les pays dans la réalisation des objectifs de développement durable, relevant que de nombreux pays étaient confrontés à des défis de taille.

36. Des inquiétudes ont été exprimées quant au fait que certains pays prenaient du retard dans leur transition vers le statut de pays à revenu intermédiaire et que même ceux qui étaient déjà classés comme tels n'avaient que peu de chances d'accéder à la catégorie des pays à revenu élevé.

Soulignant l'importance du suivi des progrès accomplis par les pays les moins avancés en vue de leur sortie de cette catégorie, les experts ont fait remarquer qu'une croissance soutenue serait nécessaire pour accélérer les progrès dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine¹.

37. Les experts ont souligné qu'il était difficile de concilier la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et celle de l'Agenda 2063 au niveau national et ont appelé à adhérer à l'approche « deux programmes, un cadre », qui était propice à une meilleure coordination de cette mise en œuvre, à une action plus forte au niveau national et à un soutien accru afin de permettre aux pays de mener à bien la mise en œuvre de ces deux programmes. Pour ce qui est de garantir le respect du principe de responsabilité et la réalisation de progrès, ils ont souligné le rôle essentiel que devaient jouer la CEA et l'Union africaine, en s'appuyant une nouvelle fois sur l'approche « deux programmes, un cadre », pour soutenir la planification nationale et d'assurer le suivi de ces deux programmes et l'établissement de rapports y relatifs.

¹ Union africaine, La décennie de mise en œuvre accélérée – Deuxième plan décennal de mise en œuvre 2024-2033 (Addis-Abeba, 2024).

3. Recommandations

38. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA sont encouragés à :
 - i) Accélérer la mise en œuvre des recommandations figurant dans les documents finaux de la onzième session du Forum régional africain pour le développement durable ;
 - ii) Aligner les stratégies nationales de développement sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ;
- b) La CEA est encouragée à :
 - i) Renforcer le soutien apporté à ses membres en matière de planification du développement fondée sur les données et d'établissement de rapports intégrés, notamment dans le cadre de leurs efforts visant à consolider les systèmes nationaux de production et d'utilisation de données de haute qualité pour l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles ;
 - ii) Aider ses membres, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine et d'autres parties prenantes, à harmoniser les objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 grâce à des cadres nationaux intégrés de planification, de mise en œuvre et d'établissement de rapports, notamment par le biais d'une assistance technique ciblée et de services de conseil en matière de politiques ;
 - iii) Développer et renforcer davantage son tableau de bord et ses laboratoires de données destinés au suivi des objectifs de développement durable en Afrique, dans le but d'améliorer la disponibilité, la facilité d'utilisation et la visualisation de données de haute qualité et actualisées, ce qui permettra de soutenir l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles, d'améliorer le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, ainsi que de favoriser une plus grande transparence et une meilleure coordination.

E. Projets de plan-programme et de budget-programme pour 2027

1. Présentation

39. Au titre du point 6 e), des représentants du secrétariat ont présenté un résumé des projets de plan-programme et de budget pour 2027 et de l'exécution du programme pour 2025 (E/ECA/COE/44/11).

2. Débat

40. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont pris note du plan-programme pour 2027 et ont accueilli favorablement le budget proposé pour les chapitres 18 (comprenant à la fois le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires), 11 et 23, d'un montant de 119,8 millions de dollars, qui avait été établi sur la base des prévisions révisées pour 2026, avec une croissance nulle. Ils ont par ailleurs pris note des changements organisationnels mis en place pour affiner l'orientation stratégique de la Commission et renforcer son impact sur le développement.

41. Les experts ont salué l'engagement constant du secrétariat auprès des pays sortant d'un conflit et ont pris note des contraintes qui en découlaient, soulignant la pertinence d'interventions adaptées, notamment en matière de renforcement des capacités, de mobilisation des ressources et de soutien à l'intégration régionale, et ont insisté sur l'importance de renforcer le soutien au développement économique national et à l'intégration régionale. Ils ont souligné la nécessité de renforcer l'aide à la mise en œuvre de l'Accord portant

création de la Zone de libre-échange continentale africaine, notamment en ce qui concerne les stratégies visant à accroître la participation au commerce intra-africain, à diversifier l'économie et à attirer des investissements durables. Ils ont également réaffirmé l'importance de la mobilisation des ressources nationales et internationales, du renforcement des marchés de capitaux nationaux et de l'extension de l'inclusion financière aux femmes et aux jeunes.

42. Les experts ont appelé les membres de la CEA à mener une action concertée afin d'obtenir les fonds nécessaires pour permettre à la Commission de remplir son mandat.

43. Il a été rappelé que les ressources au titre du programme ordinaire de coopération technique restaient à la disposition des membres de la CEA, sur demande et conformément aux procédures établies.

3. Recommandations

44. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA sont encouragés à :
 - i) Renforcer la coordination entre leurs missions permanentes respectives auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, en vue de promouvoir et de défendre conjointement le programme et le budget de la Commission pour 2027 ;
 - ii) Soumettre à la Commission des demandes d'assistance technique dans des domaines prioritaires, notamment le financement innovant, le développement des marchés de capitaux, l'action pour le climat et le développement des chaînes de valeur ;
- b) La CEA est encouragée à :
 - i) Continuer à soutenir ses membres dans la promotion d'initiatives de financement inclusif, en particulier en faveur des jeunes et des femmes, grâce à des conseils stratégiques, au renforcement des capacités et à des mesures visant à faciliter les partenariats dans les domaines du développement national, du commerce, de la transition écologique résiliente face aux changements climatiques et de la gestion des ressources naturelles ;
 - ii) Renforcer le soutien apporté aux pays sortant d'un conflit, grâce à des programmes adaptés à leurs besoins institutionnels et de développement spécifiques, notamment dans les domaines du commerce, de la gouvernance économique, du développement du secteur financier et de la résilience climatique ;
 - iii) Continuer à renforcer la collaboration avec les parties prenantes nationales et régionales, afin de favoriser la cohérence, d'accroître l'impact des programmes et d'en améliorer la mise en œuvre dans toutes les sous-régions.

F. Rapports sur les travaux des organes subsidiaires de la Commission économique pour l'Afrique

1. **Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie**
 2. **Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale**
 3. **Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre**
- a) **Présentation**

45. Au titre du point 6 f) de l'ordre du jour, des représentants du secrétariat ont présenté le rapport de la quatrième réunion du Comité du développement du

secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie (E/ECA/COE/44/12), le rapport du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa onzième réunion (E/ECA/COE/44/13) et le rapport de la sixième réunion du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre (E/ECA/COE/44/14).

b) Débat

46. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont souligné l'importance stratégique du renforcement de la base technologique et industrielle ainsi que des capacités aérospatiales en Afrique.

47. Ils ont mis en avant les difficultés auxquelles étaient confrontés les pays pour tirer parti des possibilités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine et ont appelé à une ratification accélérée du Protocole à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine sur le commerce numérique, à un meilleur accès au financement pour les jeunes et les entrepreneurs, à l'intensification des initiatives en matière d'énergies renouvelables et à l'amélioration de l'efficacité commerciale grâce aux plateformes numériques.

48. Les experts ont également mis en évidence des inégalités structurelles sur les marchés du travail, en particulier des disparités entre hommes et femmes, notamment la participation limitée des femmes dans des secteurs tels que l'exploitation minière ; ils ont aussi insisté sur la nécessité de s'attaquer aux obstacles systémiques qui empêchaient l'inclusion de ces dernières.

49. Les experts ont examiné le rôle des mégadonnées et des systèmes numériques pour promouvoir un accès équitable aux différentes possibilités, et ont préconisé des cadres de gouvernance plus solides et des approches coordonnées aux niveaux national et régional à cet égard.

50. Les experts ont également mis en évidence les lacunes des systèmes statistiques et ont exhorté les pays à mieux prendre en compte le travail domestique et les soins non rémunérés dans les comptes nationaux, ainsi qu'à renforcer les systèmes de données sensibles au genre.

51. Ils ont souligné la nécessité d'une utilisation éthique des données géospatiales et de leur intégration dans les plans de développement nationaux, ainsi que de la protection et de l'anonymisation des données, et ont insisté sur la mise en place de cadres et d'outils adéquats pour mesurer la pauvreté multidimensionnelle et lutter contre elle sur tout le continent.

c) Recommandations

52. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

a) Les membres de la CEA sont encouragés à :

i) Accélérer la ratification et la mise en œuvre du Protocole à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine sur le commerce numérique, grâce notamment à l'utilisation généralisée du Système de paiement et de règlement panafricain par les banques centrales africaines ;

ii) Développer et mettre en œuvre le Cadre intégré de l'information géospatiale pour garantir une gestion éthique de l'information géospatiale ;

iii) Reconnaître et valoriser les tâches domestiques et les activités de soins non rémunérées grâce à des enquêtes régulières sur l'emploi du temps et à l'établissement de comptes satellites de la production des ménages ;

iv) Renforcer les systèmes nationaux de statistiques et de données, notamment en intégrant des mesures multidimensionnelles de la pauvreté, des données tenant compte de la dimension de genre et des informations géospatiales dans la planification du développement ;

b) La CEA est encouragée à :

i) Aider ses membres à accélérer la mise en œuvre du Protocole à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine sur le commerce numérique et sa transposition dans la législation et les cadres nationaux ;

ii) Aider ses membres à intégrer l'Indice africain du genre et du développement dans leurs systèmes de suivi et d'établissements de rapports sur les questions de genre, et à adapter cet outil afin d'orienter la programmation de manière plus ciblée ;

iii) Fournir une assistance technique à ses membres dans l'objectif d'améliorer la capacité de leurs systèmes statistiques nationaux afin de mesurer la pauvreté multidimensionnelle, de produire des données infranationales et de mettre en œuvre des cadres d'information géospatiale ;

iv) Aider ses membres à mener régulièrement des enquêtes sur l'emploi du temps consacré aux tâches domestiques et aux soins non rémunérés, ainsi qu'à établir des comptes satellites de production des ménages ;

v) Aider ses membres à renforcer la coopération intergouvernementale afin de partager les connaissances et de confronter les expériences s'agissant de la gestion des mégadonnées, en tirant parti des entrepôts de données existants à travers le continent.

4. Institut africain de développement économique et de planification

a) Présentation

53. Au titre du point 6 f) de l'ordre du jour, des représentants du secrétariat ont présenté le rapport d'activité de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) (E/ECA/COE/44/15).

b) Débat

54. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont salué le travail accompli par l'Institut dans la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités ciblées et axées sur la demande, qui répondaient aux besoins des membres de la CEA. Ils se sont félicités du repositionnement stratégique de l'Institut grâce à son nouveau cadre stratégique pour la période 2026-2030. Ils ont exprimé leur solidarité avec l'IDEP face à l'impact des arriérés impayés sur ses activités et ont encouragé les membres de la CEA à régulariser leurs contributions.

c) Recommandations

55. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

a) Les membres de la CEA sont encouragés à :

i) S'acquitter de leurs obligations statutaires de contribuer au budget annuel de l'IDEP ;

ii) Collaborer activement avec l'IDEP pour identifier les besoins s'agissant du renforcement des capacités afin de garantir que ses programmes restent axés sur la demande et alignés sur les priorités nationales de développement ;

b) La CEA est encouragée à :

i) Poursuivre l'examen stratégique du modèle opérationnel de l'IDEP afin de répondre à l'évolution de l'environnement mondial et régional ;

ii) Soutenir la mise en œuvre du nouveau cadre stratégique de l'IDEP, notamment par le biais d'un programme intégré de renforcement des capacités et de mécanismes de financement diversifiés, afin de renforcer la viabilité financière de l'Institut et d'étendre son rayonnement sur tout le continent.

5. Comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts

6. Réunions préparatoires sous-régionales

a) Présentation

56. Au titre du point 6 f), des représentants du secrétariat ont présenté les rapports des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour les sous-régions d'Afrique sur leurs réunions respectives (E/ECA/COE/44/16, E/ECA/COE/44/17, E/ECA/COE/44/18 et E/ECA/COE/44/19) et ont fait une présentation orale sur les réunions préparatoires sous-régionales tenues en prélude à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.

b) Débat

57. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont félicité les bureaux sous-régionaux de l'appui ciblé et adapté qu'ils apportaient aux membres de la CEA dans un large éventail de domaines prioritaires, notamment la mobilisation des ressources nationales, la transformation numérique, le développement des infrastructures, la diversification économique et la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Ils se sont félicités des travaux d'analyse menés sur la numérisation, le secteur informel, le financement de la lutte contre les changements climatiques, l'économie bleue et le tourisme durable, reconnaissant la pertinence de ces travaux au regard des contextes de développement spécifiques des différentes sous-régions. Les experts ont également félicité la CEA de ses efforts visant à promouvoir une croissance inclusive et durable et pour avoir défendu les intérêts des jeunes et des femmes lors de forums régionaux et internationaux.

c) Recommandations

58. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

a) Les membres de la CEA sont encouragés à :

i) Accélérer la numérisation de leurs systèmes d'administration fiscale et de gestion des finances publiques afin d'élargir l'assiette fiscale, de réduire les inégalités fiscales et de renforcer la mobilisation des ressources nationales ;

ii) Investir dans les infrastructures et la connectivité numériques, et adopter des cadres de partage transfrontalier des données ainsi que des systèmes douaniers automatisés, afin de faciliter le commerce régional et de soutenir la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

iii) Élaborer et mettre en œuvre des stratégies ciblant l'économie bleue, le tourisme durable et les chaînes de valeur vertes comme moteurs de la diversification économique et de la croissance inclusive, en particulier en élargissant les opportunités offertes aux jeunes et en renforçant leurs capacités ;

b) La CEA est encouragée à :

i) Continuer de fournir un soutien analytique et technique adapté aux priorités de chaque bureau sous-régional, en tenant compte des différents contextes sous-régionaux et des avantages comparatifs ;

ii) Renforcer son soutien aux pays sortant d'un conflit et à ceux qui étaient particulièrement exposés aux aléas climatiques, par le biais

d'interventions visant à promouvoir la résilience économique, la relance et le développement durable.

G. Rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Avaza en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2024-2034

H. Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés : rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des domaines prioritaires en Afrique

1. Présentation

59. Au titre des points 6 g) et h) de l'ordre du jour, des représentants du secrétariat ont présenté le rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Avaza en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2024-2034 (E/ECA/COE/44/20) et le rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des domaines prioritaires en Afrique du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés (E/ECA/COE/44/21).

2. Débat

60. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont souligné qu'il importait de renforcer la collaboration entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit afin de remédier aux difficultés persistantes en matière de transit ; ils ont insisté sur la nécessité d'harmoniser les réglementations nationales avec les obligations internationales en matière de transit, notant que le respect de ces obligations restait souvent entravé par des politiques nationales et par l'insuffisance de mécanismes permettant de résoudre les problèmes liés au transit. Le renforcement de la coopération régionale et l'établissement régulier de bilans étaient essentiels pour améliorer l'efficacité et l'intégration du transit. En outre, les experts ont exprimé des préoccupations quant à la pérennité du retrait de la catégorie des pays les moins avancés, soulignant que, bien qu'aucun pays n'ait été réintégré dans cette catégorie après en être sorti, plusieurs pays avaient été retardés dans ce processus en raison de l'alourdissement de la dette et de chocs externes tels que la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).

3. Recommandations

61. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

a) Les membres de la CEA qui font partie des pays en développement sans littoral ou des pays les moins avancés sont encouragés à :

i) Aligner leurs budgets, leurs stratégies et leurs plans nationaux de développement sur les priorités du Programme d'action de Doha et du Programme d'action d'Avaza, tout en veillant à ce qu'ils soient également alignés sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine ;

ii) Renforcer leur résilience face aux chocs externes en investissant dans le renforcement des capacités d'adaptation et de production, dans la sécurité alimentaire et dans la gestion durable des ressources naturelles, et en renforçant ces domaines.

b) Les membres de la CEA qui font partie du groupe des pays en développement sans littoral sont encouragés à s'acquitter de leurs obligations internationales en matière de transit en les adaptant à leur situation nationale, et à les harmoniser avec leurs politiques et leurs réglementations nationales ;

c) Les membres de la CEA qui font partie du groupe des pays les moins avancés sont encouragés à élaborer des stratégies de transition progressive avant leur retrait de la catégorie des pays les moins avancés, afin d'assurer la pérennité de ce reclassement ;

d) La CEA est encouragée à :

i) Fournir une assistance technique afin de faciliter l'alignement des cadres nationaux de développement sur le Programme d'action de Doha et le Programme d'action d'Avaza, et renforcer les capacités en matière de suivi et d'établissement de rapports ;

ii) Aider ses membres à renforcer la facilitation du commerce, à en réduire les coûts et à accroître leur participation aux chaînes de valeur régionales et mondiales, notamment par la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

iii) Promouvoir les infrastructures et la connectivité régionales, y compris les initiatives transfrontières ;

iv) Faciliter le partage des connaissances, l'apprentissage entre pairs et le dialogue régional afin d'accélérer la mise en œuvre effective des programmes d'action et la réalisation des objectifs de développement durable.

VII. Date, lieu et thème de la cinquante-neuvième session de la Commission économique pour l'Afrique [point 7 de l'ordre du jour]

A. Présentation

62. Un représentant du secrétariat a présenté une note concernant la date, le lieu et le thème de la cinquante-neuvième session de la Commission économique pour l'Afrique (E/ECA/COE/44/22). Il a été proposé que la cinquante-neuvième session se tienne en mars 2027 au siège de la CEA, à moins qu'un des membres de la CEA propose de l'accueillir sur l'un des trois thèmes suivants, formulés par la CEA dans le cadre d'un processus consultatif et soumis au Comité pour examen :

a) Option 1 : « Façonner l'avenir du travail en Afrique : emploi des jeunes, croissance et résilience budgétaire » ;

b) Option 2 : « De l'extraction à la transformation : tirer parti des minéraux critiques et de la biodiversité de l'Afrique pour l'industrialisation et la croissance verte » ;

c) Option 3 : « Recouvrer la souveraineté financière de l'Afrique en faveur d'un développement durable, inclusif et résilient ».

B. Débat

63. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont exprimé leur préférence pour le thème « Façonner l'avenir du travail en Afrique : emploi des jeunes, croissance et résilience budgétaire », soulignant qu'il s'agissait d'un thème tourné vers l'avenir, compte tenu du grand nombre de jeunes chômeurs en Afrique, et du fait qu'il s'inscrivait dans la continuité du thème de la présente session. De plus, ce thème reflétait l'un des défis les plus urgents et transversaux de l'Afrique, à savoir la nécessité de tirer parti du potentiel démographique du continent en créant des emplois, en améliorant l'employabilité et en adaptant les compétences des jeunes à la demande du marché du travail.

64. Les experts ont souligné que l'avenir stratégique de l'Afrique était de plus en plus lié aux minéraux essentiels, à l'industrialisation verte et à la création de valeur ajoutée, et ont proposé que le thème « De l'extraction à la transformation : tirer parti des minéraux essentiels et de la biodiversité de l'Afrique pour l'industrialisation et la croissance verte » soit envisagé pour la soixantième session de la Commission. Définir dès à présent le thème de la soixantième session permettrait de mener une analyse rigoureuse et d'assurer des préparatifs complets et approfondis bien avant la réunion.

65. Le Cameroun a offert d'accueillir la cinquante-neuvième session sur le thème privilégié par les participants.

C. Recommandations

66. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

a) La cinquante-neuvième session de la Commission économique pour l'Afrique devrait se tenir sur le thème « Façonner l'avenir du travail en Afrique : emploi des jeunes, croissance et résilience budgétaire ».

b) La soixantième session de la Commission économique pour l'Afrique devrait se tenir sur le thème « De l'extraction à la transformation : tirer parti des minéraux essentiels et de la biodiversité de l'Afrique pour favoriser l'industrialisation et la croissance verte ».

c) L'offre du Cameroun d'accueillir la cinquante-neuvième session de la Commission économique pour l'Afrique sur le thème privilégié par les participants devrait être examinée par les ministres.

VIII. Questions diverses [point 8 de l'ordre du jour]

67. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

IX. Examen et adoption du rapport du Comité d'experts, et examen des recommandations et des projets de résolution [point 9 de l'ordre du jour]

68. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a examiné le projet de rapport de sa réunion, ainsi que les projets de résolution à soumettre à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique pour examen et adoption. Plusieurs experts ont formulé des observations et proposé des modifications au rapport. À l'issue d'un débat approfondi, le Comité a adopté le rapport à l'unanimité. Aucune modification n'a été apportée aux projets de résolution, qui figurent à l'annexe du présent rapport pour examen et adoption par la Conférence des ministres.

X. Clôture de la quarante-quatrième réunion du Comité d'experts [point 10 de l'ordre du jour]

69. Des déclarations finales ont été prononcées par la Secrétaire exécutive adjointe chargée des programmes et Économiste en chef de la CEA et par le Président du Bureau.

70. Dans sa déclaration, la Secrétaire exécutive adjointe chargée des programmes et Économiste en chef de la CEA a mis en avant plusieurs messages clés issus de la réunion, notamment l'importance d'une accélération de la

transformation structurelle grâce à des cadres pilotés par les pays afin d'identifier les secteurs susceptibles de générer des gains de productivité ; de mettre en place des systèmes de gouvernance des données et des infrastructures numériques solides ; de garantir la souveraineté des données et de mieux faire connaître l'intelligence artificielle ; de renforcer la cybersécurité ; de mobiliser des financements durables tout en renforçant la mobilisation des ressources nationales ; d'améliorer la gouvernance budgétaire ; d'investir dans la recherche-développement inclusive ainsi que dans le capital humain ; et de renforcer la coopération et l'intégration régionales.

71. Le Président du Bureau a fait observer que le rapport et les recommandations y figurant reflétaient l'opinion collective des experts sur les questions abordées au cours des trois jours précédents. Il a déclaré qu'en tant que pays assurant la présidence du Bureau, le Cameroun collaborerait avec le secrétariat afin de présenter le rapport à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, le 3 avril 2026. Il a exprimé sa gratitude au Bureau sortant, au Gouvernement marocain, au secrétariat de la CEA et aux prestataires de services pour l'organisation réussie de la réunion.

72. À la suite de ces observations et de l'échange des courtoisies d'usage, le Président a déclaré la réunion close à 19 h 25, le lundi 30 mars 2026.

Annexe

Projets de résolution soumis pour examen par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique

Les projets de résolution, dont le texte a été approuvé par le Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, sont présentés ci-dessous pour examen et adoption éventuelle par la Conférence des ministres.

A. Plan-programme et budget-programme pour 2027

La Conférence des ministres,

Reconnaissant l'importance stratégique des plans-programmes et des budgets-programmes annuels pour la mise en contexte et l'exécution du programme de travail de la Commission économique pour l'Afrique conformément aux orientations stratégiques et aux fonctions essentielles de la Commission, dans le cadre de ses neuf sous-programmes et en application des orientations du Conseil économique et social,

Rappelant le réaligement du programme de travail de la Commission pour permettre une plus grande concentration sur les priorités émergentes et son harmonisation avec les priorités de développement et les aspirations de l'Afrique, en particulier les principales transformations qui sont nécessaires pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹ et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine,

Prenant note des estimations révisées du projet de budget-programme de la Commission pour 2026², établies dans le cadre de l'Initiative ONU80 et approuvées par l'Assemblée générale³,

Prenant note également des changements organisationnels qui ont été effectués en vue d'une meilleure efficacité programmatique et organisationnelle de la Commission, tels que décrits dans la note administrative que le Secrétaire exécutif de la Commission a soumise à la Conférence des ministres lors de la cinquante-huitième session de la Commission⁴,

Considérant que l'Afrique continue d'être affectée par des crises et des conflits récurrents à l'intérieur et à l'extérieur de la région, qui accroissent sa vulnérabilité aux chocs et entraînent des mutations socioéconomiques et environnementales rapides,

Sachant que les projets de plan-programme et de budget-programme pour 2027 traduisent les résultats escomptés de l'examen des dépenses et les efforts que la Commission économique pour l'Afrique ne cesse de déployer pour améliorer la mise en œuvre des orientations stratégiques de son programme, et pouvoir ainsi mobiliser des ressources pour financer le développement durable,

Ayant examiné le plan-programme et le budget-programme pour 2027, dans lesquels sont mis en lumière les objectifs et les principaux résultats et produits escomptés pour tous les sous-programmes,

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

² A/80/400, partie IV.B.38.

³ Résolution 80/242 de l'Assemblée générale.

⁴ E/ECA/COE/44/INF/2–E/ECA/CM/58/INF/4.

1. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique de s'employer à accroître ses efforts de mobilisation de ressources, afin d'établir un meilleur équilibre entre allocations du budget ordinaire et ressources extrabudgétaires ;
2. *Approuve* le plan-programme et le budget-programme de la Commission pour 2027.

B. Promouvoir l'énergie durable pour renforcer les infrastructures technologiques numériques en Afrique

La Conférence des ministres,

Réaffirmant l'engagement des États africains à mettre en œuvre l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, qui souligne la nécessité de disposer d'infrastructures énergétiques et numériques intégrées en tant que fondement de la transformation et de la croissance inclusive du continent,

Réaffirmant également l'engagement des États africains à atteindre les objectifs de développement durable énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹, en particulier l'objectif 7 (Énergie propre et d'un coût abordable) et l'objectif 9 (Industrie, innovation et infrastructure),

Considérant les principes et les objectifs du Pacte numérique mondial², qui vise à promouvoir un environnement numérique ouvert, libre et sûr pour tous, et reconnaissant l'utilité de ce Pacte pour favoriser le développement d'infrastructures et de services numériques durables, inclusifs et résilients en Afrique,

Considérant également l'importance cruciale d'infrastructures énergétiques et numériques fiables pour la croissance économique, le développement social et la transformation économique en Afrique,

Prenant note du développement rapide de la production de données, du besoin croissant de stockage de données sécurisé et durable, ainsi que du potentiel des centres de données pour soutenir la diversification économique et l'innovation à l'échelle du continent,

Considérant les progrès récents accomplis dans les domaines de l'intelligence artificielle, de l'informatique en nuage et de l'analyse des mégadonnées, qui ont entraîné une forte hausse de la consommation d'énergie et rendu nécessaire la mise en place de solutions énergétiques durables,

Considérant également la contribution des usages productifs de l'énergie, notamment dans les centres de données, à la réduction des risques liés aux investissements énergétiques, du fait d'une demande d'électricité stable et prévisible,

Consciente des difficultés persistantes auxquelles se heurtent de nombreux pays africains, notamment le peu d'accès à l'électricité, l'instabilité des réseaux électriques et l'insuffisance des investissements dans les infrastructures numériques, autant de facteurs qui entravent un développement socioéconomique inclusif,

Consciente des efforts continus déployés par l'Union africaine, en particulier l'élaboration de la Stratégie et du Plan d'action pour la transition énergétique, ainsi que des actions menées par la Commission économique pour l'Afrique et d'autres organismes régionaux pour promouvoir des solutions énergétiques durables et la transformation numérique,

Constatant que le Programme de développement des infrastructures en Afrique accorde la priorité à la construction de centres de données, qui constituent un pilier de l'économie numérique, en tant que composante essentielle des projets relatifs aux technologies de l'information et de la

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

² Résolution 79/1 de l'Assemblée générale, annexe I.

communication visant à renforcer les infrastructures numériques et à favoriser l'intégration régionale,

Consciente des progrès réalisés dans l'intégration des technologies de réseaux intelligents, des ressources en énergie renouvelable et des infrastructures numériques, lesquelles favorisent l'innovation, l'efficacité et le développement à l'échelle du continent,

Consciente également du rôle essentiel que jouent les infrastructures énergétiques régionales, y compris les pools énergétiques régionaux, dans la réalisation des objectifs de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, en garantissant un approvisionnement énergétique transfrontière fiable, nécessaire au commerce numérique, au développement industriel et à l'intégration des marchés continentaux,

1. *Invite* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à collaborer au développement de systèmes énergétiques modernes et de réseaux numériques, en particulier dans les zones rurales et mal desservies, à la réduction des fractures numérique et énergétique, ainsi qu'à la promotion d'un développement inclusif ;

2. *Invite* la Commission à collaborer avec l'Union africaine et ses partenaires pour évaluer les besoins énergétiques liés à la demande croissante de centres de données sur le continent, et pour élaborer un cadre global en vue du développement conjoint des infrastructures énergétiques et des centres de données en Afrique, en veillant à la cohérence avec les stratégies de développement nationales et régionales ;

3. *Encourage* la Commission à œuvrer avec ses partenaires à l'élaboration de lignes directrices sur l'efficacité énergétique, l'impact environnemental, la souveraineté des données et la sécurité numérique pour la gestion durable des centres de données à travers le continent ;

4. *Appelle* les membres de la Commission et les partenaires à mobiliser davantage d'investissements publics et privés en faveur des infrastructures énergétiques durables, en mettant particulièrement l'accent sur l'extension et la modernisation des pools énergétiques régionaux, la promotion des systèmes énergétiques intégrés et le renforcement des infrastructures numériques, afin de garantir un approvisionnement énergétique transfrontalier stable, capable de soutenir l'économie numérique et le tissu industriel en pleine croissance du continent ;

5. *Engage* les institutions financières internationales, notamment les banques multilatérales de développement, et les partenaires de développement à accroître considérablement le financement des initiatives intégrées en matière d'énergie durable et de centres de données en Afrique en mettant en place des mécanismes de financement innovants, tels que le financement mixte, les garanties de risque partiel et le capital de première perte, afin de réduire les risques liés aux investissements, de mobiliser des capitaux privés et de favoriser la participation du secteur privé ;

6. *Encourage* les membres de la Commission, en collaboration avec les organismes régionaux et les partenaires de développement, à développer et à renforcer les marchés de capitaux locaux afin de mobiliser des ressources nationales pour des investissements à long terme dans les infrastructures, tout en améliorant la disponibilité, la transparence et la qualité des données relatives au financement des projets, afin de permettre aux investisseurs de procéder à des analyses risque-rendement équitables et précises ;

7. *Invite* la Commission et ses partenaires à continuer d'apporter leur soutien aux membres de la Commission par le biais de programmes de renforcement des capacités visant à consolider le capital humain local, en mettant particulièrement l'accent sur l'augmentation de la participation des

femmes et des jeunes, en fournissant une assistance technique et en encourageant les initiatives de partage des connaissances afin de favoriser l'élaboration et la mise en œuvre de modèles économiques viables destinés à accélérer le développement de l'énergie durable pour appuyer les centres de données ;

8. *Demande* à la Commission de communiquer des informations régulières sur l'avancement de ces initiatives en Afrique, y compris des résultats mesurables et des recommandations pour les étapes futures.

C. Réorganisation des activités de la Commission économique pour l'Afrique

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 671 A (XXV) du Conseil économique et social, en date du 29 avril 1958, par laquelle la Commission économique pour l'Afrique a été chargée de promouvoir le développement économique et social de ses États membres et de faciliter la coopération internationale en appui au développement de l'Afrique,

Rappelant également la résolution 79/318 de l'Assemblée générale, en date du 18 juillet 2025, dans laquelle l'Assemblée s'est félicitée des mesures prises par le Secrétaire général pour renforcer l'Organisation des Nations Unies afin de s'adapter à un monde en mutation et de faire en sorte qu'elle soit à même de surmonter les difficultés d'aujourd'hui et de demain dans le cadre de l'Initiative ONU80,

Rappelant en outre la résolution 80/242 de l'Assemblée générale, en date du 30 décembre 2025, dans laquelle l'Assemblée a approuvé les estimations révisées relatives au projet de budget-programme pour 2026¹,

Prenant note du rapport du Secrétaire exécutif sur les activités de la Commission économique pour l'Afrique couvrant la période allant de mars 2025 à février 2026², qui met en évidence les résultats obtenus par la Commission dans l'ensemble de ses domaines d'activité,

Consciente des efforts que continue de déployer la Commission pour se repositionner et réorienter ses programmes,

Ayant examiné la note du Secrétaire exécutif relative aux récents changements organisationnels intervenus au sein du secrétariat de la Commission³,

1. *Prend note* de la révision des besoins en ressources figurant dans le projet de budget-programme pour 2026 ainsi que du réaménagement de la structure organisationnelle, opérés afin de renforcer la coordination interne, d'améliorer la collaboration entre les divisions, de réduire la fragmentation et d'accroître l'efficacité globale dans le cadre de l'Initiative ONU80 ;

2. *Prend également note* des modifications supplémentaires apportées aux programmes de la Commission économique pour l'Afrique afin de renforcer encore l'efficacité et l'efficacités, d'améliorer la cohérence, de renforcer les synergies et de mieux répondre aux besoins des membres de la Commission ;

3. *Note avec satisfaction* que la réorganisation proposée ne modifie ni les mandats intergouvernementaux ni la couverture géographique de la Commission ;

4. *Autorise* la Commission à réorganiser son programme de travail en rationalisant ses divisions et ses sections ;

5. *Autorise également* le changement d'intitulé de la Division du genre, de la lutte contre la pauvreté et des politiques sociales, qui devient la Division du développement socioéconomique, le changement d'intitulé du sous-programme 6, relatif au genre et à l'autonomisation des femmes, qui devient « Autonomisation économique des femmes et des jeunes », ainsi que le changement d'intitulé du sous-programme 9, relatif à la pauvreté, aux inégalités et aux politiques sociales, qui devient « Pauvreté et politique

¹ A/80/400, partie IV.B.38.

² E/ECA/COE/44/7.

³ E/ECA/COE/44/INF/2–E/ECA/CM/58/INF/4.

socioéconomique », et demande que les objectifs de ces sous-programmes soient adaptés en conséquence ;

6. *Autorise en outre* la Commission à préciser les objectifs et le domaine de spécialisation du sous-programme 7, composante 1, « Activités sous-régionales en Afrique du Nord », afin de mieux orienter la mise en œuvre de ses programmes vers une approche plus large et plus intégrée axée sur une croissance accélérée et inclusive ainsi que sur le développement durable, en mettant davantage l'accent sur la politique macroéconomique, le financement du développement, la gestion budgétaire, l'intégration régionale et la diversification économique ;

7. *Prie* le Secrétaire exécutif de continuer à rechercher les moyens d'améliorer l'efficacité et l'efficience et de renforcer encore la Commission afin qu'elle reste pleinement adaptée à ses objectifs.
